

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-01

-----  
Séance du 5 JUILLET 2017

-----  
**Objet : OUVERTURE D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE À DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉ**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	32
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	35
	votes pour :	35
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

*Faute de quorum lors du comité syndical du 9 juin 2017, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 9 juin 2017 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

L'an deux-mille-dix-sept, le 5 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Pierre SORIN, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Jérôme GRISEL, Roger LEGER.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIÉ, Joël SALAÜN, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Laurent VASSET, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel GRESSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS,

Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL,  
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76.

**Délibération du Comité Syndical n° 2017/07/05-01 :**

**OBJET : OUVERTURE D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE À DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉ**

VU :

- L'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT :

- Que l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;
- Qu'il est nécessaire d'**assurer une assistance fonctionnelle et matérielle en informatique, la participation à divers projets dans le cadre de la mise en place de solutions : infrastructures, applications, sécurité.** Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité ;
- Qu'il est nécessaire d'**administrer le logiciel de gestion des temps, assurer le suivi des déclarations sociales nominatives et des modifications réglementaires, ainsi que le suivi personnalisé et la dématérialisation des dossiers individuels.** Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité ;
- Qu'il est nécessaire de prévoir **un soutien au technicien en charge de la maintenance de l'éclairage public, notamment pour la dématérialisation. De plus, une polyvalence doit être mise en place pour la gestion de la dématérialisation à l'accueil.** Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité ;

PROPOSITION :

- Le Président propose de permettre l'ouverture d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, relevant du grade de **Technicien Territorial** pour effectuer les missions d'**assistance fonctionnelle et matérielle en informatique, de participation à divers projets dans le cadre de**

**la mise en place de solutions : infrastructures, applications, sécurité**, d'une durée hebdomadaire de travail égale à **35 heures**, à compter du **22/05/2017** pour une durée maximale de **12 mois** sur une période de **18 mois**.

L'agent sera rémunéré sur la base du grade de **Technicien Territorial**. S'y ajoutent les suppléments obligatoires (supplément familial de traitement et indemnité de résidence lorsqu'ils sont dus), ainsi que, si le contrat à durée déterminée le prévoit, les indemnités liées au régime indemnitaire du cadre d'emploi susvisé, des tickets restaurant et une prime de fin d'année.

- Le Président propose de permettre l'ouverture d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité relevant du grade d'**Adjoint administratif territorial** pour effectuer les missions d'**administration du logiciel de gestion des temps, de suivi des déclarations sociales nominatives et des modifications réglementaires, le suivi personnalisé et la dématérialisation des dossiers individuels**, d'une durée hebdomadaire de travail égale à **35 heures**, à compter du **01/06/2017** pour une durée maximale de **12 mois** sur une période de **18 mois**.

L'agent sera rémunéré sur la base du grade d'**Adjoint administratif territorial**. S'y ajoutent les suppléments obligatoires (supplément familial de traitement et indemnité de résidence lorsqu'ils sont dus), ainsi que, si le contrat à durée déterminée le prévoit, les indemnités liées au régime indemnitaire du cadre d'emploi susvisé, des tickets restaurant et une prime de fin d'année.

- Le Président propose de permettre l'ouverture d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, relevant du grade d'**Adjoint administratif territorial** pour effectuer les missions de **soutien au technicien en charge de la maintenance de l'éclairage public, notamment pour la dématérialisation, assurer une polyvalence pour la gestion de la dématérialisation à l'accueil**, d'une durée hebdomadaire de travail égale à **35 heures**, à compter du **08/06/2017** d'une durée maximale de **12 mois** sur une période de **18 mois**.

L'agent sera rémunéré sur la base du grade d'**Adjoint administratif territorial**. S'y ajoutent les suppléments obligatoires (supplément familial de traitement et indemnité de résidence lorsqu'ils sont dus), ainsi que, si le contrat à durée déterminée le prévoit, les indemnités liées au régime indemnitaire du cadre d'emploi susvisé, des tickets restaurant et une prime de fin d'année.


- Les crédits correspondants à cette dépense sont inscrits au chapitre 012 article 6413 du budget primitif.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** les propositions susvisées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT

Patrick CHAUVET







**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION  
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> <b>SDE76</b> <b>5 boulevard de la Marne</b> <b>76000 ROUEN</b>	<u>Date d'envoi :</u>  <b>17 juillet 2017</b>
---	---

<b>Désignation des pièces : objet</b>	<b>Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)</b>	<b>Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité</b>
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	délibération n° 2017/07/05-01	
Barème de raccordement pour les travaux de raccordement au réseau de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/07/05-02	
Financement d'une étude d'opportunité	délibération n° 2017/07/05-03	
Adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2017 suite aux réunions des CLE	délibération n° 2017/07/05-04	
Proposition d'avenant de scission du contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF, ENEDIS et la Métropole Rouen Normandie	délibération n° 2017/07/05-05	
Adoption de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/07/05-06	
Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2017	délibération n° 2017/07/05-07	
Taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2018	délibération n° 2017/07/05-08	
Décision modificative n°1 – 2017	délibération n° 2017/07/05-09	
Annulation de titres	délibération n° 2017/07/05-10	
Modification du règlement intérieur	délibération n° 2017/07/05-11	
Avenant n°3 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 31 mars 2009 passé avec Antargaz	délibération n° 2017/07/05-12	



Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Avenant n°1 au contrat DSP n°1 (2006) du 10 novembre 2006 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-13	
Avenant n°2 au contrat DSP n°2 (2008-01) du 17 février 2009 passé avec Primagaz	délibération n° 2017/07/05-14	
Modification de dénomination sociale d'Antargaz	délibération n° 2017/07/05-15	
Modification de dénomination sociale de Finagaz (anciennement Totalgaz)	délibération n° 2017/07/05-16	
Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel-en-Bray	délibération n° 2017/07/05-17	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise a disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de SFR	délibération n° 2017/07/05-18	
Adoption du projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SDE76 et la commune de Fécamp	délibération n° 2017/07/05-19	
Nouvelle délégation du service public du gaz en réseau : modification de la délibération n° 2016-58 du 4 novembre 2016	délibération n° 2017/07/05-20	

<p>Cachet de la collectivité et signature :</p> 	<p>Cachet de réception de la préfecture :</p> 
---	--